



APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DES MEMBRES NOMMÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite aux élections municipales du 15 mars et du 22 mars 2026, les Membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune du Grau du Roi ont été renouvelés, pour toute la durée du mandat.

En vertu des textes, parmi les membres du Conseil d'Administration du CCAS, doivent figurer obligatoirement un représentant de quatre catégories d'associations visées par l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, à avoir :

- Associations d'insertion et de lutte contre les exclusions,
- Associations familiales (UDAF, membre de droit),
- Associations de retraités et de personnes âgées,
- Associations de personnes handicapées,

Les associations citées ci-dessus, sont donc invitées à transmettre, avant le 21 avril 2026, à 12h00, des propositions de noms pour siéger en tant que membre nommé au sein du CCAS.

Important : Les associations doivent proposer à Monsieur le Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, a moins trois noms. Les associations ayant le même objet ont la faculté de proposer une liste commune.

Le choix sera entériné par arrêté du Maire, Président du CCAS, est fondé à nommer en lieu et place une « **personne qualifiée** ».

Le Maire, Président du CCAS, invite donc les associations concernées à lui adresser leurs propositions par mail auprès de son secrétariat à l'adresse suivante : v.marquet@ville-legrauduroi.fr

Le Maire et Président du CCAS